

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones								
				P-107	RB-108	RA-109	I-110	A-111	REC-112			
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale			•	•	•	•		•		
		classe B - bifamiliale			•							
		classe C - trifamiliale			•							
		classe D - multi. (moins de 10 log.)										
		classe E - multi. (10 log. et plus)										
		classe F - communautaire										
		classe G - mobile	art. 21.3									
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture									•	
		classe A-2 bars									•	
		classe A-3 clubs sociaux										
		classe A-4 récréation intérieure										
		classe A-5 récré. ext. intensive	art. 22.4								• [2]	
		classe A-6 récré. ext. extensive								•	•	
		classe A-7 récré. ressource									•	
		classe A-8 arcades										
		classe A-9 caractère érotique										
		classe B-1 bureaux										
		classe B-2 services										
		classe B-3 vente au détail										
		classe C-1 hébergement										
		classe C-2 gîte du passant				• [3]		• [3]			• [3]	• [3]
		classe C-3 restauration										•
		classe C-4 casse-croûte										•
		classe C-5 résidence de tourisme				•						
		classe C-6 hébergement établissement d'enseignement										
		classe D-1 poste d'essence										
		classe D-2 station service	art. 22.3.2									
		classe D-3 lave-autos										
		classe D-4 vente de véhicules	art. 22.3.1									
		classe D-5 pièces et acces.										
	classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3										
	classe E-1 const. terrassement											
	classe E-2 vente en gros, transport											
	classe E-3 para-agricole											
	classe E-4 autres usages comm.											
	INDUSTRIE	classe A										
		classe B										
		classe C										
		classe D extraction										
		classe E récupération, recy.										
	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.										
		classe A-2 santé, éducation										
		classe A-3 centres d'accueil										
		classe A-4 services culturels										
		classe A-5 sécurité, voirie										
classe A-6 lieux de culte												
classe B parcs, terrains de jeux					•	•	•					
classe C équip. publics	art. 8.1.3						•	•				
classe D infras. publiques				•	•	•	•	•				
AGRICOLE	classe A agriculture, forêt											
	classe B établissements d'élevage											
	classe C activités complé.											
	classe D formation agricole											
	classe E animaux domestiques	art. 24.4										
NOR- MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée			•	•	•	•	•	•		
		jumelée				•						
		en rangée					•	•				
		Notes particulières										
		[1] limité à la culture des sols, sans bâtiment										
		[2] à l'exclusion des activités motorisées										
		[3] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires										

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones								
			P-107	RB-108		RA-109		I-110	A-111	REC-112	
NORMES (suite)	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.1.1.2	7,6	7,6		7,6		10	12	7,6
		marge de recul latérale min. (m)		2	2	2	2	2	4,5	2	2
		somme des marges de recul latérales min. (m)		6	6	2	6	2	9	6	6
		marge de recul arrière min. (m)		3	3		3		4,5	3	3
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2		2		2	—	—
		hauteur maximale (m)		9	9		9		9	—	—
		façade minimale (m)		—	7,3		7,3		—	—	—
		profondeur minimale (m)		—	6,7		6,7		—	—	—
		superficie min. au sol (m ca)		—	55		55		—	—	—
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		—	30		30		—	—	—
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		—	10		10		—	—	—
	AUTRES NORMES	puits municipal	chap. 18								
		zones à risque d'inondation	art. 19.2			●			●	●	●
		zones de glissement de terrain	art. 19.3								
		lieu d'enfouissement sanitaire	art. 19.4								
		ancien dépotoir	art. 19.5								
		terrain contaminé	art. 19.9								
protection du patrimoine		chap. 20									
bande tampon		art. 23.2						●			
sites d'extraction		art. 23.3									
	PIIA									●	
DIVERS	AMENDEMENT	<i>règl. 6-1-23, 2009-10-19</i>			X						
		règl. 6-1-54 (2016), en vigueur 18 mai 2016			X						
		règl. 6-1-59 (2017), en vigueur 21 juin 2017				X					
	notes particulières										